

Expulsion dans l'agglomération lyonnaise

La préfecture jette à la rue des enfants qui ont droit à l'école

Situation indigne de la France

Au deuxième trimestre 2017, des familles avaient trouvé un lieu de (sur)vie, entouré de voies de circulation à Villeurbanne => Pendant l'été des familles ont rejoint ce lieu. Entre 200 et 300 personnes y survivaient. La scolarisation se mettait en place...



Ce mercredi 13/9/17 à 7 h 30, une famille m'appelle : « Il y a beaucoup de policiers, on doit partir ». Impossible pour moi d'aller sur place avant midi.

Ce lieu de vie, hier rempli de voix, de rires et de jeux des enfants...



est aujourd'hui devenu silencieux et lugubre, mais sous bonne garde avec chiens :



Les familles ont dû abandonner ce qu'elles avaient trouvé et installé avec goût. On ne leur a pas laissé le temps de prendre leurs affaires. D'autres étaient sans doute déjà parties pour la journée en laissant un intérieur impeccable :



(Photos prises le 13/09/17 à 12 h 50)

Une fois de plus, **tous les moyens pour vivre, literie, ustensiles de cuisine... seront mis à la benne d'ici peu :**



(Photos prises le 13/09/17 à 12 h 50)

Et il faudra appeler le samu social pour rapporter des couvertures, des vivres... à ces personnes.

La préfecture va annoncer que des familles ont été relogées, mais elle se gardera bien de dire qu'elle en a jetées encore plus à la rue.

Des enfants avaient repris l'école, d'autres, plus d'une dizaine, inscrits la semaine dernière, devaient commencer l'école ces jours-ci...

Ce lundi 11 septembre, 13 collégiens avaient passés des tests pour être affectés en collège,

Retour de tests pour les collégiens avides d'apprendre =>



Certes, les conditions de vie dans ce lieu n'étaient pas acceptables, mais se retrouver sans rien à la rue est pire et inhumain. Notre argent est dépensé pour expulser et empêcher les personnes de revenir sur ce lieu. Ne serait-il pas plus intelligent de l'utiliser pour aider ces personnes à accéder à une vie normale comme elles le souhaitent et finissent par y arriver ? Voir www.trajectoires-asso.fr/admin/uploads/file/TRAJECTOIRES_Du-bidonville-a-la-ville.pdf

*Comment les autorités qui ont la charge de la sécurité des personnes osent, en toute connaissance, jeter ainsi des personnes à la rue sans rien ?
Comment les autorités s'autorisent ainsi l'arrêt de la scolarisation des enfants ?
C'est intolérable.*

Pour rappel, l'article L345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. »

Alors faites savoir votre indignation à Monsieur le Préfet qui a ordonné une telle expulsion :
henri-michel.comet@rhone.gouv.fr

Henri Branciard
13 septembre 2017

Et n'hésitez pas à diffuser ces faits indignes de la France.